EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération n°2023.037

L'an deux mil vingt trois, le trente mai à 18 heures 30
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au Centre Socio-culturel, Salle de réunion, sous la présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice	: 14
Présents	: 10
Procurations	: 2
Votants	: 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2023

Étaient présents : CARRÉ Christian, CHAPUIS Philippe, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, MAITREPIERRE Aline, NOËL Patrick, PRON Bénédicte, SENOTIER Sandrine, THOMAS Corinne.

Absents avec procuration :
Mme Liliane COQUERY avait donné procuration à Mme THOMAS Corinne ;
M. Jean-Paul JALBY a donné procuration à M. CHAPUIS Philippe.

Absents excusés : M. PLISSON Alain et M. TOUZERY Jean-Pierre

Absent non excusé : /

Secrétaire : Mme MAITREPIERRE Aline

Objet :
Poste remplacement adjoint administratif

Vu :
- la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements, et des régions ;
- la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- le code de la fonction publique territoriale ;
- la délibération du conseil municipal n°2020-044 du 14 septembre 2020 portant création d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet à compter du 1er janvier 2020 ;
- la demande de mutation présentée par l'agent adjoint administratif principal 1ère classe effective à compter du 1er septembre 2023 ;
- la déclaration de vacance n°V0182304010062450001 en date du 03/07/2023 auprès de la Préfecture du Cher ;

Considérant :
- la nécessité d'assurer le remplacement d'un poste vacant au sein du service administratif et d'assurer une période de formation d'agent recruté ;

Suite à la demande de mutation d'un agent du service administratif qui sera effective à compter du 1er septembre 2023, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de pourvoir le poste qui sera vacant, tout en assurant une période de formation en jonction avec l'agent actuel pour permettre une meilleure prise de poste.

Aussi, Monsieur le Maire propose la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1er juillet 2023, pour assurer les fonctions d'agent administratif d'accueil polyvalent au sein du secrétariat de mairie ayant notamment en charge l'accueil physique et téléphonique du public, l'état civil, la gestion des salles, la rédaction des courriers et formalités administratives, les dossiers d'urbanisme, la participation à la gestion des élections, de la comptabilité ...

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant des cadres d'emplois d'adjoint administratif territorial. Il pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades :

- Adjoint administratif 2ème classe,
- Adjoint administratif principal 2ème classe,
- Adjoint administratif principal 1ère classe.

Cet emploi pourra faire l'objet d'une nomination directe au grade d'adjoint administratif 2ème classe.
Le poste actuellement occupé d'adjoint administratif principal 1ère classe sera supprimé, après avis du comité technique paritaire.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

ACCEPTE la proposition précitée ;
DECIDE de la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1er juillet 2023 qui pourra être pourvu au grade d'adjoint administratif 2ème classe ou d'adjoint administratif principal 2ème classe ou d'adjoint administratif principal 1ère classe ;
DECIDE de la modification du tableau des effectifs pour 2023 dans les conditions ci-dessus indiquées.
INSCRIT les crédits nécessaires au chapitre 012 « Frais de personnel » du budget de l'exercice en cours.

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 31 mai 2023

le Maire, Christian DELESGUES le Secrétaire, Aline MAITREPIERRE

MAIRIE de SAINT-SATUR 18 (Cher)

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 31 mai 2023